

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MAI 2018 à 19H00**

L'an deux mille dix huit, le 29 Mai à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Pigeon : Maire

Présents : Thierry PIGEON, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, Elodie GOBIN, Patricia PIERRE, Valérie GAUDION, Michel RENOU, Evelyne MOREAU, Daniel DAYOT, Marie-Noëlle RENAULT, Sylvie BARON, Christophe COUVERT, Christophe OGIER

Absents excusés : Joseph JEULAND, Jean-Pierre BERTINET, Gérard GERAUX, Sandrine CLEMENT, Sébastien PETTIER,

Christophe COUVERT est désigné secrétaire de séance

### **1- Validation à l'unanimité du compte rendu du conseil du 24 avril 2018**

#### **2- Cabinet médical : fixation du loyer**

La signature pour l'achat par la commune du cabinet médical situé chemin des Diligences doit être faite courant juin. A ce moment il appartiendra à la commune de transmettre les loyers aux médecins. Pour cela il est nécessaire que la commune fixe le montant du loyer. Actuellement les médecins paient un loyer de 2571,20 euros : l'ensemble du conseil municipal est favorable au maintien de ce montant.

Le docteur Boscher se chargera de faire le virement à la commune et se fera rembourser par les autres médecins. Le conseil demande un suppléant en cas d'indisponibilité du docteur Boscher.

#### **3- Cantine tarifs 2018/2019 :**

La société de restauration Convivio a transmis la revalorisation de ses tarifs pour l'année 2018/2019. Elle représente 1.58%. La hausse aurait dû être de 2.58% mais le responsable du secteur nous a fait un geste commercial. Le prix du repas acheté à Convivio passe de 2,76 euros à 2,81 euros TTC.

Ce point a été vu par la commission « cantine » le 23 mai dernier. La commission a donné son avis sur ce dossier. Il a donc été décidé par le conseil municipal de passer le prix de 3,72 à 3,78 euros pour un enfant habitant Louvigné de Bais et de 4,02 à 4,08 pour un enfant habitant en dehors de Louvigné de Bais pour 2018/2019.

#### **4- Cantine mise en place d'une inscription en ligne**

La commission a vu ce point lors de la réunion du 23/05/2018. A notre logiciel de facturation peut être ajouté un module qui permettra aux familles de faire et défaire les inscriptions pour les repas de la cantine. Les familles n'auront donc plus à appeler la mairie ni à remplir les feuilles transmises à chaque vacance.

Les modifications par téléphone ne se feront que pour les cas d'urgence (maladie)

Ce service pourra être élargi au CLSH.

Cette inscription en ligne, si elle est acceptée, devra être inscrite dans le règlement.

Pour le moment il a été décidé de ne pas appliquer de supplément de tarif lorsqu'un enfant est mis à la cantine sans avoir eu d'inscription au préalable.

Il serait souhaitable de rappeler aux familles de payer régulièrement et ne pas attendre le rappel de la trésorerie ou de la commune.

## **5- Garderie : mise en place d'une garderie municipale**

La réunion avec les membres de l'école privée, initialement prévue le 17/05/2018 a été reportée au 24/05/2018. Cependant la commission « caisse des écoles » s'est réunie le 23/05/2018 pour parler de ce projet. Le conseil est favorable pour une garderie municipale. Les tarifs appliqués seraient les mêmes que les tarifs de la garderie de l'école Charles Perrault. Un forfait de 5€ sera facturé pour tout déplacement au-delà de 19h00  
Validation à l'unanimité.

## **6- Vitré communauté : modification de la convention application droits des sols**

Le coût de traitement des dossiers initialement fixé à 200€ lors de la création du service est désormais passé à 162€. Vitré communauté demande à ce que ce point soit modifié dans la convention. Vitré communauté précise aussi que la dématérialisation des dossiers doit se généraliser.

L'ensemble du conseil municipal est favorable.

## **7- Ancien combattants : demande d'achat de livres**

Les anciens combattants ont réalisé un ouvrage sur les morts de Louvigné de Bais et de Chancé lors des guerres 14/18 et 39/45. Le président de l'association a demandé si la commune pouvait acheter quelques exemplaires. Le prix de vente de cet ouvrage est de 30€.

Le conseil a décidé à l'unanimité l'achat de 10 livres.

## **8- Volleyades : demande de subvention**

Les 15, 16 et 17 juin prochain 9 clubs de volley se réunissent pour organiser un évènement sportif national. 450 joueurs et joueuses viennent sur Vitré et sa région. 48 délégations départementales sont attendues. Le club de Louvigné de Bais fait partie de cette organisation, par contre il n'y aura pas de rencontre sur la commune car c'est le week-end de la kermesse de l'école Saint Patern.

Pour l'organisation de ces 3 jours, le comité demande aux communes des clubs organisateurs une subvention de 150€.

L'ensemble du conseil municipal est favorable.

## **9- Divers**

**Travaux** : Joseph Jeuland souhaite faire une commission courant juin pour discuter de la circulation sur la route de Vergéal + la visite de bâtiments. Un mail sera envoyé aux membres de la commission.

**Désarticulés** : pas de spectacle en 2019 (problème de financement).

**Bibliothèque** : Exposition « sculpture sur bois » du 16 au 29 juin. Vernissage le 16 juin à 10 heures.

**Boite à livres** : le projet est en cours.

**Terrain multisports** : mettre un panneau « interdit aux chaussures de foot »

**Loto Envol** : l'association projeterait de louer la nouvelle salle polyvalente pour son loto annuel courant mars 2019 : prix de location de la salle à déterminer.